

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

PRO · CHRISŒ · SVMPŒISŒIS · SPIRITVALIS · MILITIA

3ème Année.—Avril 1876.

No. 7.



SACRADOENŒV · D · E · T · AR · MA · LV · CIS · AC · JVS · T · I · G · I · A · FOR · T · I · Œ · GR · REG · I · DE · RE · CON · Œ · END · I · S ·

GRAT · L · AM · VR · IMP · EN · S · S · I · ME · V · OB · IS · DI · EC · T · I · FIL · LI · Q · VI · POS · I · T · O · GL · AD · IO · Q · V · E · D ·

LEŒŒRE · LAŒINE · DE · PIC · IX · A · L · VN · ION · ALL · EŒ · 25 · JAN · 1873 ·

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Le "Bulletin" est mensuel.—Le jour de publication est fixé au 25 de chaque mois.
L'abonnement est annuel et strictement payable d'avance :

| | |
|--------------------------|--------------|
| Pour le Canada..... | \$1.00 |
| Pour les Etats-Unis..... | 1.50 (en or) |
| Pour l'Etranger..... | 2.00 (en or) |

Prière d'adresser franc de port, tout ce qui regarde l'administration et la rédaction du journal, à M. CHARLES PAQUET, au Casino de Montréal, No. 31, Rue Côté.

UNION-ALLET.

OFFICIERS EN CHARGE.

| | |
|-----------------------------|---------------------------|
| Président-Général..... | A. LAROCQUE. |
| Vice-Président-Général..... | CH. GUILBAULT. |
| Trésorier..... | CH. PAQUET. |
| Secrétaire..... | A. MARTIN. |
| Assistant-Secrétaire..... | IS. MARION. |
| Aumônier..... | M. le Chanoine E. MOREAU. |

CONSEILLERS.

G. A. DROLET, A. PRENDERGAST, O. AUGER, A. COUTURE,
J. B. MONNIER, L. FORGET, G. PERRAULT, T. SAUVAGEAU.

VICE-PRÉSIDENTS LOCAUX.

| | |
|---------------------|-------------------|
| Montréal..... | A. PLAMONDON. |
| Québec..... | CHS. GUILBAULT. |
| Ottawa..... | L. H. POULIOT. |
| Piopolis..... | D. LECLAIR. |
| Trois-Rivières..... | J. P. PANNETON. |
| St. Hyacinthe..... | J. B. ST. ONGE. |
| Manitoba..... | M. L'ABBE FORGET. |
| Rimouski..... | ED. BRUNELLE. |

"Le Casino de Montréal."

Pour compléter l'aménagement de cette Institution, les Directeurs ont fait construire une annexe à la Salle de Billards, où les amateurs d'escrime, de boxe et de bâton, pourront s'en donner et en recevoir, à cœur joie.

Le maître d'armes donne des leçons tous les Lundis, Mercredis et Jedis soirs de 8 à 11 heures. Le professeur de boxe, les Mardis, Jedis et Samedis aux mêmes heures.

Il faut être membre du Casino pour s'inscrire comme élève.

Les membres désireux de suivre les cours d'escrime et de boxe devront s'entendre avec les Professeurs pour les conditions, qui sont des plus libérales.

ADMISSION AU CASINO—\$10.00 de droit d'entrée. \$4.00 de souscription annuelle—donnant droit de 9 heures A. M., à minuit, à deux salles de billards, à la chambre de nouvelles, aux salons de jeux et de conversation, au Piano et à la salle de tir.

Les Zouaves ne paient pas d'entrée, leur contribution annuelle est de \$2 et ils sont invités à se prévaloir de ces avantages exceptionnels.

Bureau des Directeurs du Casino pour l'année 1876.

N. RENAUD, Président.

ANASTASE PLAMONDON, Sec.-Trés. et

Administrateur.

| | |
|------------------------------|----------------------|
| CHAN. EDM. MOREAU, | } Membres du Comité. |
| G. A. DROLET, | |
| J. O'CONNOR, | |
| T. FOGARTY, | |
| E. TURGON, | |
| S. E. GLOBENSKY, | |
| A. LAROCQUE, Jr., | |

PRESSE ZOUAVE.

Le Crusader (Angleterre) Semi-mensuel, abonnement, \$2.00; se publie à Londres, 18 Paternoster Row.

La Croix, (Belgique) Hebdomadaire, abonnement, 10 frs.; se publie à Bruxelles.

La Fedella, (Rome) Hebdomadaire, abonnement, 10 frs.; se publie à Rome, 18 Piazza di Tor Sanguigna.

La Vraie France, Quotidienne, abonnement, 40 frs.; se publie à Lille.

Journal des Trois-Rivières, (Canada) Bi-hebdomadaire, abonnement, \$3.00; se publie à Trois-Rivières, Rue St. Antoine.

Manufactures françaises d'ornements d'église
220. RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

COULAZOU ET BEULLAC
RUE NOTRE-DAME, 220,
MONTREAL.

MAISON
COULAZOU & CIE
DE MONTPELLIER
ORNEMENTS D'EGLISES,

MAISON
C. CHAMPIGNEULLE
DE BAR LE DUC
STATUES, VITRAUX

Succursales des deux Maisons, Lyon, Paris, Metz,
Bruxelles, Londres et Montréal.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs les ecclésiastiques que nous venons de fonder à Montréal, Rue Notre-Dame, 220, un dépôt d'ornements et d'orfèvreries d'Eglises fabriquées dans nos ateliers de Lyon et de Paris.

Nous aurons aussi le dépôt des statues religieuses et des vitraux artistiques de la Maison Champigneulle qui a obtenu les plus hautes récompenses aux expositions universelles et notamment à l'exposition universelle de Rome pendant le Concile.

Messieurs les curés et les communautés religieuses qui voudront bien nous faire l'honneur d'une visite obtiendront chez nous aux conditions des prix de fabrique les plus nouveaux et du meilleur goût.

Nous arrivons en Canada sous les meilleurs auspices et avec de nombreuses lettres de recommandation de N.N. S.S. les Evêques de France avec lesquels nous sommes en relations depuis longues années, nous nous bornerons à citer celle que S. G. Monseigneur de Montpellier a bien voulu nous remettre avant notre départ.

François-Marie, Antoine De Roveris De Cabrières, par la miséricorde divine et la grâce du St. Siège apostolique, Evêque de Montpellier.

Certifions que la Maison COULAZOU et Cie, dont le siège principal est établi à Montpellier depuis 40 ans est très honorablement connue de Nous, de tout notre clergé et du clergé de diocèse environnant, qu'elle a constamment fourni à notre cathédrale et la plupart de nos paroisses de tous les objets relatifs au culte, à la satisfaction générale. Nous recommandons tout particulièrement cette maison aux membres du clergé américain. Nous sommes persuadés qu'elle justifiera pleinement la confiance qu'on voudra bien lui accorder.

Montpellier, le 24 avril 1874,
† F. M. ANATOIE, Evêque de Montpellier,

Nous soussigné, attestons que la présente lettre est authentique, et que la signature ci-dessus est vraiment celle de Mgr. l'Evêque de Montpellier.
Montréal, 11 juin 1874. † IGNAZ, Ev. de Montréal.

Envoi sur demande de dessins modèles, photographies ou en nature au choix.
Toutes les demandes devront être adressées à M. R. Beullac, Directeur-Gérant des manufactures françaises d'ornements d'église.

220 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.
Montréal, 18 juin 1874.

"Aime Dieu, et va ton chemin"



Bulletin de l'Union-Allet

Vol. III.

MONTREAL—25 AVRIL, 1876.

No. 7

SOMMAIRE.

1. LE LENDEMAIN DU 20 SEPTEMBRE.
2. DON CARLOS.
3. SOIRÉES DU CASINO.—2^e Soirée.
4. " " 3^e Soirée.
5. LA THESE, L'HYPOTHESE, L'ANTITHESE.
6. MONDE CATHOLIQUE.

7. AVIS.
8. PETITES NOUVELLES.
9. NAISSANCES.—DECES.
10. POÉSIE.—PIE IX ET LE PRÉCIEUX SANG.
11. ANNONCES.

LE LENDEMAIN DE LA PRISE DE ROME.

(Pour ce qui précède, voir le No. de Février.)

Par un heureux hasard, je me trouvais près de la seule grille qui éclairait l'intérieur de notre wagon quand l'aurore commença à blanchir le ciel. Le temps était calme et promettait un beau jour. Je remerciai la Providence divine.

Pour la dernière fois de ma vie, j'allais voir se lever le soleil sur les Etats de l'Eglise et dans la patrie de l'auguste Pie IX. Et en effet, la cime noire et rocheuse des montagnes voisines s'illuminait déjà peu à peu. Bientôt les prés, les vallons, les côteaux, sont baignés de lumière, et la belle nature de l'Italie étale aux regards ses splendeurs végétales. La mer, à nos côtés, est teinte d'éméraudes : elle est calme, immense et solitaire.

Pourtant, là-bas, un vaisseau quitte le port. Le drapeau de la France flotte sur ses mâts. Ce navire ramène peut-être, dans leur patrie, quelques débris de notre cher Régiment. Pauvre Régiment ! Comme le voilà dispersé en deux jours ! Et nous, où nous conduit-on ? Quand regagnerons-nous ainsi les rivages de l'Amérique ?

Déjà nous ne voyons plus de Civita Vecchia que ses vieilles fortifications, ses grands dômes et ses sombres tourelles.

Voici Montalto, dernière ville des Etats Romains, perdue dans les collines arides et solitaires qui l'environnent, et située sur les bords de la Méditerranée. Lorsque la Légion française eût abandonné la Province de Viterbe, dont Montalto fait partie, pour aller, un mois plus tard, et sans coup férir, rendre les armes devant le fléau Allemand, plusieurs de nos compagnons y avaient été envoyés en garnison. Ils y étaient encore lorsque les Piémontais se répandirent comme un torrent sur ce territoire déjà rempli de meneurs de populace et de traîtres. Les défenseurs de Pio IX, disséminés dans les Provinces

Romaines, courent devant ces flots d'écume révolutionnaire se ranger autour du Vicaire du Christ. Rome est assiégée ; la supériorité du nombre moins que la force des circonstances et la trahison livrent à l'ennemi la Ville Eternelle. Victor Emmanuel, vainqueur et bourreau, trône au Quirinal, et Pie IX, devenu sa victime, est captif au Vatican. *Oblatus est quia ipse voluit.*

Pendant que ce souvenir, à la vue de Montalto, passait dans notre esprit comme un sombre nuage, le cri aigu de la locomotive signale un point d'arrêt. C'est Orbetello.

Soit sentiment de pitié, soit l'idée de nous donner encore en spectacle à la foule des curieux de la gare, trop bien dressés pour manquer en pareilles circonstances à la consigne en présence des soldats du St. Siège, permission nous fut donnée de descendre au buffet de la station pour nous y reconforter... si nous avions de l'argent... Vite, chacun donc de tirer son gousset. Hélas ! "*Rari nantes in gurgite vasto !*" Et bon Dieu, quelle faim ! quelle soif ! n'avaient cessé de nous tourmenter depuis la veille ; et midi sonnait alors au cadran de la ville. Cependant grâce à notre Providence, pas un de nous ne manqua de quelques baïoques pour se payer un peu de nourriture. Tandis que nous causions gaiement entre un verre de vin et une pagniotte :

— Foi de troupiers, voilà un repas qui vient fort à propos. J'avais là dans l'estomac une lacune qui commençait à me faire de la misère, disait un Caporal que le bombardement de Rome avait mis en convalescence, et qui, voulant faire quelque sacrifice à Dieu pour Pie IX, s'était échappé faible et chancelant des bras de nos bonnes Sœurs de Charité pour se joindre à ses frères d'armes et partager au moins leurs dernières épreuves.

— Cela se conçoit, reprend le Sergent Charles..... une marche de 20 milles, 300 kilomètres par chemin de fer et une nuit passée sans savoir où reposer, une pauvre tête chargée de sommeil, tout cela développe l'appétit. Pas vrai, brave L'..... ?

— Ah ! ben je penserais ! Avec cela que je ne pus avoir ma soupe qu'au moment de notre départ de la " Place St. Pierre," qu'elle était chaude comme du plomb fondu, qu'il me manquait une cuillère, et puis pas de viande *dévoration* ! dans la chaudière.

Le Zouave Jos..... — Savez-vous qu'il est question de nous envoyer en Australie, où les habitants ne mangent que de la terre-glaise ? Le pauvre L..... leva les yeux au ciel et poussa un profond soupir. Le Lieutenant M. le regardant :

— Tonnerre tu n'es pas soldat, toi.

Le Zouave L..... — Pardon, mon Lieutenant, j'étais capitaine de milice dans ma paroisse natale. Mais puis-je n'y a plus rien à faire par ici, j'aimerais mieux retourner chez mon père, que d'aller manger de la terre-glaise en *Nostalie*.

— Eh ! bien, courage, mon vieux, tu reverras ta compagnie et ton père. Un officier de l'escorte vient de m'informer à l'oreille qu'un navire, équipé par le gouvernement de Florence, nous attend à Livourne, pour de là nous conduire en Amérique.

Cette nouvelle produisit sur nous l'effet d'un courant électrique ; nous l'accueillîmes avec une joie de collégien.

(A suivre.)

DON CARLOS.

Nos lecteurs verront par les deux beaux documents qui suivent, quels sont les motifs qui ont engagé Don Carlos à suspendre son héroïque défense, et y trouveront aussi de quoi espérer dans l'avenir de la cause du chevaleresque roi d'Espagne. Nous disions dans notre dernier numéro ; " tout est perdu fors l'honneur : " — Don Carlos exprime l'espoir qu'il n'y a pas que l'honneur qui soit sauvé, ne soyons pas moins confiants que lui.

Espagnols !

Désireux d'arrêter aujourd'hui l'effusion du sang, j'ai renoncé à continuer une lutte glorieuse il est vrai, mais pour le moment stérile. Si je suis contraint à céder à la force des circonstances, ni mon cœur ne faiblit, ni ma foi n'est ébranlée, et je garde intacts mes droits, qui sont les droits de la légitimité en Espagne.

Devant la grande supériorité du nombre, et plus encore devant les souffrances de mes fidèles volontaires, contre qui tout s'était conjuré, c'est une nécessité pour moi de remettre au fourreau mon épée.

Suivant les traditions de ma famille, je connaîtrai le chemin de l'exil, mais jamais je ne pourrai me prêter à des *convenios* déshonorants et déloyaux, contraires à la dignité de qui a, comme moi, conscience de ce qu'il signifie et de ce qu'il représente.

Vous connaissez tous les principes sacrés que symbolise mon drapeau sans tache.—Pendant que je les soutenais d'une main ferme à la tête de mes bataillons, j'ai vu tomber à terre la monarchie étrangère et la République, violemment implantées dans la nation espagnole,

et, bien que le succès n'ait pas couronné mes efforts, ce n'est pas une raison pour que le pouvoir de nos ennemis s'enracine, parce que les œuvres de la Révolution sont destinées à périr par l'œuvre même de la Révolution.

Mon drapeau reste plié jusqu'à ce que Dieu fixe, pour l'Espagne catholique et monarchique, l'heure suprême de la rédemption, qui ne peut manquer d'être marquée dans les desseins de la Providence, après tant de sacrifices accomplis.

Aujourd'hui comme toujours, j'ai foi dans l'œuvre de salut à laquelle cette Providence me destine ; aujourd'hui comme toujours, je suis prêt à m'immoler pour ma patrie, que j'aime d'un si fort amour et à laquelle je dois tant.

Votre roi,
CARLOS.

Pau, 1er mars 1876.

A mon armée.

En foulant de nouveau le sol étranger, et le cœur encore ému par vos déchirants adieux, je crois que mon premier devoir est d'adresser une parole amie à ceux qui furent mes compagnons d'armes.

Témoin de votre courage héroïque dans les jours de triomphe et de votre abnégation, plus héroïque s'il est possible, à l'heure de l'adversité, jamais le cher souvenir de ceux qui me furent fidèles jusqu'au dernier moment ne pourra s'effacer de mon âme.

Tous les exploits que je rêvais, alors que dans ma première jeunesse et sur la terre d'exil, je pensais à ce que je pourrais faire avec votre aide, vous les avez accomplis, Montejurra, Somorrostro, Abarzuza, Unieta, Lacar et tant d'autres noms déjà illustres, sont autant de pas faits par vous dans le chemin de la gloire et glorieusement suivis par vos frères des autres provinces. Dépouvé de tout, votre constance suppléait à tout, et jamais, en face de vos adversaires, vous n'avez compté leur nombre, ni mesuré la disproportion de vos ressources, pour arriver à la victoire.

Si une foi si vaillante et une si noble résignation sont devenues infructueuses, ne vous découragez pas.

Forts comme moi en face du malheur, et confiants dans le Dieu des armées, montrez-vous dignes du renom que vous avez acquis et espérez toujours dans les destinées d'une patrie qui, parmi ses plus humbles enfants, compte des hommes comme vous. Descendants des anciens Espagnols qui, à l'ombre de l'autel et du trône, occupent une si haute place dans l'histoire, ce sera toujours pour moi une gloire que le malheur n'amoindrira jamais d'avoir été à votre tête, de même que ma plus grande douleur est aujourd'hui de me séparer de vous.

Votre roi et général.

CARLOS.

Pau, 1er mars 1876.

LES SOIREEES DU CASINO

OU

DISCUSSION SUR LE SYLLABUS. (1)

DEUXIÈME SOIRÉE.

Le Président : — En ouvrant cette séance, je dois dire que j'ai cru devoir faire part à notre digne Aumônier du résultat de notre dernière réunion. Il m'en a témoigné la plus vive satisfaction, et m'a dit qu'il en informerait notre vénérable Evêque pour obtenir son approbation et sa bénédiction. Il m'a même promis de réviser le travail de notre secrétaire, pour s'assurer que tout s'y trouve conforme à la saine doctrine.

Je l'en ai remercié, et je lui ai proposé d'assister à nos réunions ; mais, il m'a répondu qu'il valait mieux qu'il s'en abstint, pour ne pas gêner, par sa présence, la liberté de la discussion.

Le Sergent Charles : — Il n'y aura point de discussion aujourd'hui, car je vais vous prier de ne point m'interrompre, et de vous armer de patience, pour écouter en silence une longue et aride nomenclature qui forme comme la charpente du *Syllabus*. Figurez-vous donc que vous êtes sous les armes, à la parade, et que Papa Allet passe dans les rangs pour inspecter si tout est bien astiqué. Attention, et silence dans les rangs ! c'est la consigne jusqu'à contre-ordre.

Donc, j'ai analysé ce fameux document, et voici le résultat de mon travail. Notre brave camarade George pourra juger, par lui-même, si le *Syllabus* n'est qu'un simple *Post-Scriptum*, comme il disait à notre dernière réunion.

Je traduis d'abord textuellement le titre de ce document, le plus étonnant qui ait jamais été fait, vraisemblablement, par aucun Pape, et dont les heureuses conséquences se feront sentir, de siècle en siècle, jusqu'à la fin du monde.

RÉSUMÉ OU ABRÉGÉ,

COMPRENANT LES PRINCIPALES ERREURS DE NOTRE TEMPS, SIGNALÉES DANS LES ALLOCUTIONS CONSISTORIALES, LES ENCYCLIQUES ET AUTRES LETTRES APOSTOLIQUES DE N. T. S. P. LE PAPE PIE IX.

Tel est le titre de ce document qui doit éclairer l'Eglise jusqu'à son dernier jour, en ce monde ; car c'est l'enseignement même de Jésus-Christ, parlant par la bouche de Son Vicaire. Or, le Sauveur a dit : — *Cœlum et terra transibunt, verba autem mea non transibunt.* (2)

Puis, viennent immédiatement dix paragraphes, dont voici l'abrégé :

Paragraphe I. — Il est dirigé contre le *panthéisme*, le *naturalisme*, et le *rationalisme absolu*.

(1) Le Bureau de Régie ayant décidé de mettre en brochure les *Soirées du Casino*, et voulant livrer l'ouvrage au public le plus tôt possible, nous donnons deux *Soirées* dans le présent numéro, nous proposant d'en faire autant à l'avenir, en autant que les circonstances le permettront.

(2) Luc, 21. — *Le ciel et la terre passeront mais ma parole ne passera pas.*

Il renferme sept propositions, qui sont autant d'erreurs condamnées par Pie IX, dans cinq Encycliques et sept Allocutions, de 1846 à 1862.

Paragraphe II. — Il est dirigé contre le *rationalisme modéré*.

Il renferme sept propositions condamnées par Pie IX, dans une Allocution et huit Lettres, de 1847 à 1863.

En sus, il contient un *Nota-bene* relativement aux erreurs d'Antoine Günther, se rattachant au rationalisme, condamnées par Pie IX, dans deux Lettres, l'une en 1847, et l'autre en 1860.

Paragraphe III. — Il est dirigé contre l'*indifférentisme*, et le *latitudinarisme*.

Il renferme quatre propositions, condamnées par Pie IX, dans quatre Encycliques, trois Allocutions et une Lettre Apostolique, de 1847 à 1863.

Paragraphe IV. — Il est dirigé contre le *socialisme*, le *communisme*, les *sociétés secrètes*, *sociétés bibliques*, *sociétés clérico-libérales*.

Tous ces fléaux modernes sont condamnés, par Pie IX, dans deux Allocutions et trois Encycliques, de 1846 à 1863.

Paragraphe V. — Il est dirigé contre les *erreurs relatives à l'Eglise*, et à ses *droits*.

Il renferme vingt propositions, condamnées par Pie IX, dans un Encyclique, douze Allocutions et douze Lettres, de 1851 à 1864.

Paragraphe VI. — Il est dirigé contre les *erreurs relatives à la société civile*, soit en elle-même, soit dans ses rapports avec l'Eglise.

Il renferme dix-sept propositions, condamnées par Pie IX, dans un Encyclique, dix-sept Allocutions et six Lettres, de 1849 à 1864.

Paragraphe VII. — Il est dirigé contre les *erreurs concernant la morale naturelle et chrétienne*.

Il renferme neuf propositions, condamnées par Pie IX, dans trois Encycliques, neuf Allocutions et une Lettre Apostolique, de 1847 à 1863.

Paragraphe VIII. — Il est dirigé contre les *erreurs concernant le mariage chrétien*.

Il renferme dix propositions, condamnées par Pie IX, dans quatre Allocutions et onze Lettres, de 1857 à 1860. En sus, il contient un *Nota-bene* relativement à deux autres erreurs, l'une ayant pour objet l'abolition du célibat ecclésiastique, l'autre l'état de mariage préféré à celui de virginité. Ces erreurs sont condamnées par Pie IX, la première par un Encyclique, en 1846, la seconde par une Lettre Apostolique, en 1851.

Paragraphe IX. — Il est dirigé contre les *erreurs sur le principat civil du Pontife romain*.

Il renferme deux propositions, condamnées par Pie IX, dans une Allocution en 1849, et une Lettre Apostolique en 1851. En sus, il contient un *Nota-bene* relativement à plusieurs autres erreurs sur ce sujet, condamnées par Pie IX, dans cinq Allocutions et une Lettre Apostolique, de 1849 à 1862.

Paragraphe X. — Il est dirigé contre les *erreurs qui se rapportent au libéralisme moderne*.

Il renferme quatre propositions, condamnées par Pie IX, dans quatre Allocutions, de 1855 à 1861.

Ainsi donc le *Syllabus* se compose de 10 paragraphes contenant 80 propositions, condamnées par Pie IX, dans 18 Encycliques, 65 Allocutions et 45 Lettres Apostoliques, de 1846 à 1864.

Telle est cette œuvre gigantesque accomplie par ce grand Pape, auquel on peut bien appliquer ces paroles de la Sainte Écriture : *Exultavit ut gigas ad currendam viam*. (1) Et cela au milieu d'immenses difficultés, de périls non moins grands, et malgré l'opposition des puissants de ce monde. Ainsi se vérifiaient en lui ces paroles de Jésus-Christ : *Confirma fratres tuos — portæ inferi non prævalent*. (2)

Maintenant, mes amis, la consigne est levée, et notre ami George pourra nous dire ce qu'il pense de ce petit *Post-scriptum*, ajouté à l'Encyclique *Quanta cura* de 1864.

Le Zouave George : — Ce que je pense, Sergent, je vais le dire à ma confusion. C'est que j'ai mérité les arrêts, en parlant comme un étourdi. Ah ! quelle raclée j'aurais attrapée, si le Commandant Charette m'eût entendu ! J'en frémis rien qu'en y pensant. Je retire donc mes paroles inconsidérées et inconvenantes en pareille circonstance. Je baise les pieds du Très Saint-Père, et je lui demande pardon d'avoir osé plaisanter sur un si grand sujet. Mais, *ignorans feci*. Je me sers de cette réminiscence de collège, pour faire mon humble apologie au Pape, et à vous, mes amis. De plus, je me propose, pour ma pénitence, d'appréhender par cœur le *Syllabus* tel qu'analysé par notre Sergent. Ce sera une pénitence médicinale, car je ne pêche pas moins par défaut de mémoire que par défaut de discrétion.

Le Zouave José : — Allons donc, George ; à quoi bon faire ainsi ta confession publique ? Après tout, ce n'était qu'un *lapsus linguæ* ; et il n'y a pas lieu de tant s'aplatir pour si peu de chose, d'autant plus que tu n'y entendais pas malice.

Le Zouave George : — Une faute même sans malice, ne dispense pas de faire une réparation convenable à la circonstance. J'étais comme un pauvre aveugle, parlant follement de ce qu'il ignore, parce que ses yeux sont privés du bienfait de la lumière. L'aveugle de l'Évangile a mérité d'être guéri par sa foi et son humble prière. De même, j'espère être guéri, et jouir bientôt de la lumière du *Syllabus*, et permets-moi, mon cher camarade, de te dire : *vade et tu fac similiter*. (3)

Le Caporal Michel : — Voilà qui est bien pensé, et bien dit. Il me semble que le Sergent est bien payé, par là, de son long travail. Quant à moi, je suis tout stupéfait d'étonnement et d'admiration, et je comprends, pour la première fois, l'importance et la grandeur de cette œuvre incomparable du Vicaire de Jésus-Christ. Aussi, ai-je un vif désir d'en savoir davantage, et j'espère que le Sergent Charles, après nous avoir ainsi montré l'extérieur de cet

(1) Psal. 18. Il s'est élancé plein de joie comme un géant pour parcourir sa carrière.

(2) Evang. passim. Confirme tes frères. — Les portes de l'enfer ne prévaudront pas.

(3) Luc, 10.—Va, et fais de même.

imposant monument, ne manquera pas de nous en faire admirer les beautés intérieures.

Le Sergent Charles : — Je veux bien essayer, pourvu que vous vous contentiez d'une vue d'ensemble. Car pour ce qui est d'examiner chaque chose en détail, il faut y renoncer. C'est ainsi qu'à Rome nous avons dû renoncer à visiter en détail les monuments, les musées, les galeries de peintures, non faute de le désirer, mais parce que nos moments de loisir ne pouvaient suffire à cette forte besogne. Il fallut donc, bon gré mal gré, nous contenter de lire les descriptions qu'en donnent les guides de Rome ; et c'est ce qu'il nous faudra faire pour le *Syllabus*. C'est pourquoi je vous recommande l'excellent ouvrage d'un chanoine de Reims, où vous trouverez une étude solide du *Syllabus* et de l'Encyclique *Quanta Cura*. (1)

A l'aide de ce livre, notre brave Casimir aura de quoi donner la réplique aux *pékins* qui le taquent si fort.

Le Zouave Casimir : — Merci, Sergent ; et vous pouvez compter que dès demain, j'irai rendre visite à la librairie Rolland. J'aurai mon Peltier, coûte que coûte. *Diavolo !* comme on disait à la Caserne Romaine, quelle joie j'aurai de pouvoir astiquer un peu ces *pékins* qui jabotent comment des perroquets !

Le Caporal Théodore : — Puisque la consigne est levée, je vous préviens, Sergent, que j'ai résolu de jouer le rôle "d'avocat du diable," pour tirer de vous tout ce que vous savez sur le *Syllabus*. Je plaiderai donc le faux pour avoir le vrai, et tenez-vous bien : Car vous aurez besoin de toute votre science pour me satisfaire.

Et d'abord, je commence par.....

Le Président : — Je regrette d'être forcé de vous interrompre, mais l'heure de se séparer est arrivée. La discussion est donc remise à la prochaine réunion. Avant de lever la séance, je pense rencontrer vos désirs, braves camarades, en offrant nos remerciements au Sergent Charles pour son travail aussi intéressant qu'instructif. Il a dû s'apercevoir combien nous étions heureux de l'entendre, par notre attention constante à l'écouter. J'espère que nous nous retrouverons tous à notre prochaine réunion.

La séance est levée.

TROISIÈME SOIRÉE.

Le Président : — J'ouvre cette séance en vous disant que l'on paraît très-satisfait de notre dernière réunion. On a beaucoup loué le travail de notre savant Sergent, et la belle conduite de notre aimable camarade George. Poursuivons donc, avec confiance, cette œuvre importante, commencée sous d'aussi heureux auspices.

Le Caporal Théodore : — Il me semble, Sergent, que vous avez beaucoup exagéré l'importance du *Syllabus*. Si je vous ai bien compris, il faut le regarder comme renfermant un code de doctrine qu'on doit recevoir non seulement avec respect, mais de plus comme contenant un enseignement doctrinal.

Or, c'est là, selon moi, une grave exagération.

(1) La doctrine de l'Encyclique, etc. ; par l'Abbé A. C. Peltier.—Poussielgue.

Après tout, ce n'est qu'une liste, ou un catalogue, qui se borne à rappeler certaines condamnations antérieures. Ce n'est pas le *Syllabus* qui censure et condamne, mais bien les écrits d'où il est tiré lui-même tout entier.

Est-ce donc qu'un *Index* ou résumé peut signifier autre chose qu'une indication des matières contenues dans un livre ?

Et n'est-ce pas pour cela même que ce document porte le titre de *Syllabus* ?

Au reste, ce que je dis en ce moment, des hommes illustres l'ont dit avant moi, entr'autres le célèbre Docteur Newman, Supérieur de l'Oratoire de Birmingham, dans sa lettre au duc de Norfolk où il réfute un pamphlet de Gladstone. Il va même jusqu'à dire qu'il est probable que le Pape n'a ni lu ni même vu le *Syllabus* ; car, dit-il, c'est l'œuvre de quelques théologiens qui ont pris ce moyen de donner la substance des Lettres et Allocutions pontificales.

Je suis donc autorisé à conclure que le *Syllabus* n'a, par lui-même, aucune autorité, et qu'il ne saurait lier les consciences, pas plus que la table des matières d'un ouvrage quelconque.

Le Caporal George : — Il faut avouer que mon camarade fait un fameux avocat du diable. Mais, gare à l'exorcisme ! c'est un diable qui ne fait pas peur au Sergent.

Le Sergent : — Avant de répondre à l'objection, plus spécieuse que solide, qui vient d'être faite, je tiens à écarter de la discussion le Révd. Docteur Newman. Ce n'est pas à un soldat qu'il convient de juger l'illustre Oratorien Anglais. Ses juges naturels sont près de lui. C'est à eux, et au Pape, à le remettre dans le bon chemin s'il en est sorti, quand et comme ils jugeront convenable de le faire.

Cependant, l'objection ne restera pas sans réponse, et vous allez juger si elle est péremptoire.

Attention, s'il vous plaît.

En 1864, S. Em. le Cardinal Antonelli fut chargé par le Saint-Père d'expédier aux Evêques l'Encyclique *Quanta cura*, avec le *Syllabus* y joint.

La lettre d'envoi de Son Eminence contient la réponse à l'objection que vous venez d'entendre.

« Excellence Révérendissime,

« Notre Très Saint-Père le Pape Pie IX, profondément préoccupé du salut des âmes et de la saine doctrine, n'a jamais cessé, depuis le commencement de son Pontificat, de proscrire et de condamner par Ses Encycliques, Ses Allocutions consistoriales et d'autres Lettres Apostoliques déjà publiées, les erreurs les plus importantes et les fausses doctrines, surtout celles de notre très-malheureuse époque. Mais, comme il peut arriver que tous les actes pontificaux ne parviennent pas à chacun des Ordinaires, le même Souverain Pontife a voulu que l'on rédigeât un *Syllabus* de ces mêmes erreurs, destiné à être envoyé à tous les Evêques du monde catholique, afin que ces mêmes Evêques eussent sous les yeux toutes les erreurs et les doctrines pernicieuses qui ont été condamnées par lui. — Il m'a ensuite ordonné de veiller à ce que ce *Syllabus* imprimé fût envoyé à Votre Excellence Révérendissime, dans cette occasion, et dans ce même temps, où le même Souverain Pontife,

« par suite de sa grande sollicitude pour le salut et le bien de l'Église catholique et de tout le troupeau qui lui a été divinement confié par le Seigneur, a jugé à propos d'écrire une autre lettre Encyclique à tous les Evêques Catholiques. — Ainsi exécutant, comme c'est mon devoir avec tout le zèle et le respect qui conviennent, les ordres du même Pontife, je m'empresse d'en voyer à Votre Excellence ce *Syllabus* avec cette lettre. »

Eh bien, je vous le demande, où est la probabilité que le Pape n'a ni lu, ni vu un document de cette haute importance, qu'il ordonne d'envoyer aux Evêques ? En donnant cet ordre au Cardinal Secrétaire d'Etat, n'était-ce pas l'approuver comme son propre enseignement ?

Est-il croyable qu'il ait fait composer et expédier un tel document sans en avoir pris connaissance ?

Mais, ce n'est pas tout.

Voici une autre réponse, venant encore de plus haut, Écoutez.

Le 22 Juillet 1875, Pie IX adressa un Bref aux membres de l'assemblée générale des Comités Catholiques de France. Or, voici ce qu'on y lit : — « Parce qu'il ne se peut rien établir de stable et d'utile au vrai progrès des âmes, s'il ne s'appuie sur la saine doctrine, ou s'il s'écarte en quoi que ce soit de la vérité, vous qui avez en vue le bien solide de vos frères, vous avez résolu avec une grande sagesse de suivre fidèlement et en toute obéissance les enseignements de cette chaire de vérité, et, la prenant pour guide, d'éviter avec soin toutes les erreurs et les opinions périlleuses, surtout celles qu'ont prosrites la Lettre Apostolique *Quanta Cura* et le *Syllabus* qui y est joint. »

Je vous le demande encore, en joignant le *Syllabus* à l'Encyclique, n'était-ce pas l'assimiler, par là même, à l'enseignement de cette Encyclique ? n'était-ce pas dire : De même que j'enseigne, comme Docteur de l'Église, dans l'Encyclique, de même j'enseigne, comme Docteur, dans le *Syllabus*, que j'y ai joint pour votre instruction ? N'est-il pas visible que l'Encyclique n'a été faite que pour introduire le *Syllabus*, que le Pape a ordonné d'y joindre, et d'expédier par le même envoi ?

Eh bien ! mes amis, que pensez-vous, maintenant, de l'opinion du Docteur Newman ? Au reste j'aurai l'occasion d'en parler encore plus tard.

Autre réponse. — Je suppose que le Gouverneur Général, désirant rendre plus facile l'étude aride des lois passées par les chambres depuis vingt ans, fasse composer un résumé clair, concis, des principales lois qu'il importe de bien connaître. Ce travail fait, avec soin, par des légistes distingués, étant terminé, Son Excellence lance une proclamation qu'il fait expédier à tous les Juges et Magistrats du pays, avec prière d'étudier soigneusement ce résumé des lois, si propre à faciliter la bonne administration de la justice.

Que penser de ceux qui se permettraient de censurer ce précieux document, disant qu'il n'a aucune autorité ni importance réelle ; qu'après tout, les centaines de volumes qui contiennent le texte des lois sont les seuls dont il convient de s'occuper ; qu'il vaut mieux lire et étudier tous ces gros volumes que d'étudier le résumé clair, pré-

cis, qui fait parfaitement connaître les lois qu'il importe le plus de connaître ?

Or, n'est-ce pas pour faciliter la connaissance des principales erreurs de notre époque, condamnées par 65 Allocutions, 45 Lettres Apostoliques, et 18 Encycliques, que le Pape a ordonné d'envoyer le *Syllabus* aux Evêques ? — Notez que les quatre-vingts propositions qu'il contient forment un recueil moindre qu'une seule Lettre ou une seule Allocution.

Le Caporal Théodore : — Pardon, Sergent ; mais, ne dit-on pas, comparaison n'est pas raison ?

Le Sergent : — C'est juste ; cependant, il ne faut pas en faire fi, quand on réfléchit que les plus grands écrivains et les meilleurs orateurs s'en sont toujours servi et s'en servent encore, et que Notre-Seigneur lui-même en faisait un usage fréquent.

D'où il faut en inférer que c'est une loi de l'humanité, et conséquemment un excellent moyen d'éclaircir les questions, et de préparer les esprits à la perception du vrai. Ce mode de raisonner est donc utile et même indispensable pour le plus grand nombre.

Pour vous, Caporal, qui paraissez ne pas le goûter, cela n'est pas nécessaire apparemment, et je n'en suis pas surpris ; car je connais la vivacité et la pénétration de votre esprit. Cependant, votre modestie vous fait oublier un peu trop que tout le monde n'est pas aussi heureusement doué que vous.

Le Zouave George : — Attrappe, Caporal.

Le Président : — A l'ordre.

Le Sergent : — Patience, donc, mon cher Caporal ; peu-à-peu j'espère vous donner pleine satisfaction. Faites attention qu'il y a un ordre logique dans les idées qu'il est nécessaire d'observer pour dissiper l'erreur, et faire briller la vérité. Le soleil ne s'élance pas d'un bond au zénith mais il monte peu-à-peu, et ne brille dans tout son éclat qu'en plein midi. Ainsi en est-il du soleil de la vérité. Vous me pardonnerez bien cette autre comparaison ; elle est tirée de la Sainte Écriture, où Notre Seigneur est comparé au soleil *oriens ex alto* (1) pour éclairer les hommes *sedentes in tenebris et in umbra mortis*. (2)

Patience donc, encore une fois.

Peu-à-peu la lumière se fera, et vous verez clairement que le *Syllabus* est comme un soleil brillant qui, peu-à-peu, fera disparaître les ténèbres de l'erreur. Alors, cher Caporal, vous citerez vous-même, avec complaisance, cette belle comparaison gravée par Sixte-Quint sur l'obélisque érigée au milieu de la Piazza de St Pierre : — *Vicit Leo de tribu Juda*. (3) Maintenant, tirons la conclusion. N'est-il pas vrai qu'un juge, un avocat, un étudiant, trouveront un avantage incontestable à étudier le résumé des cent et quelques volumes qui composent le recueil de nos lois ? De même, celui qui désire connaître la doctrine contenue dans l'immense recueil des Lettres et Allocutions du Pape, ne trouvera-t-il pas un avantage inappréciable à recourir au résumé qui en a été fait par l'ordre et sous l'œil vigilant de Sa Sainteté ? Le Cardinal Antonelli, dans sa lettre d'envoi, et le Saint-Père

dans le Bref cité ci-dessus, ne disent-ils pas suffisamment que le *Syllabus* a été fait précisément pour faciliter cette étude, qui deviendrait difficile si l'on ne devait consulter que les pièces originales d'où il est extrait ?

Que signifient ce passage de la lettre du Cardinal ? — « Comme il peut arriver que tous les actes pontificaux ne parviennent pas à chacun des Ordinaires, le même Souverain Pontife a voulu que l'on rédigeât un *Syllabus*, etc. » ?

Qu'en conclure ? Sinon que le *Syllabus* dans l'intention du Pape doit suppléer aux Lettres Apostoliques, aux Encycliques, et aux Allocutions, si ces documents officiels, et doctrinaux, n'étaient pas parvenus à leur destination. N'est-ce pas donner au *Syllabus* la valeur même des documents dont il n'est que le résumé relativement aux erreurs antérieurement condamnées ? Si le *Syllabus* n'était qu'un catalogue, ou une simple liste, comment le Pape pourrait-il l'envoyer pour remplacer les graves documents d'où il tire son origine ?

Donc le *Syllabus* est bien autre chose, et a une toute autre importance qu'une liste ou un catalogue. Nous le verrons, de reste, par la suite.

Voulez-vous une preuve éclatante de la force intrinsèque du *Syllabus* ? Rappelez-vous l'effet prodigieux qu'il produisit à l'époque de sa première apparition. Pensez-vous qu'un simple catalogue eût pu produire une si profonde sensation dans le monde entier ?

Le *Syllabus* parle donc par lui-même, indépendamment des pièces d'où il est tiré. Le monde officiel et littéraire s'est-il ému des Allocutions et des Lettres Apostoliques qui ont paru de 1846 à 1864 ?

Comment se fait-il donc que le *Syllabus* eut tout-à-coup la puissance de le plonger brusquement dans ce prodigieux étonnement et de lui inspirer un tel effroi ? Il a donc, par lui-même, une valeur réelle.

Son extrême concision, sa clarté, j'ose dire sa rudesse même, en isolant les 80 propositions du contexte des Lettres et Allocutions, les font ressortir avec une telle netteté, une telle précision, que la lumière jaillit à flots et vous montre l'abîme béant vers lequel l'Erreur précipite les sociétés chrétiennes. Bref, c'est un puissant cri d'alarmes héroïquement poussé par cette sentinelle vigilante, par ce pilote infailible que le Sauveur a placé à la tête de l'humanité, pour l'éclairer et la sauver.

Plongé dans les ténèbres de l'erreur, comme dans une nuit profonde, le monde semble crier à cette sentinelle du Vatican : *custos, quid de nocte ?* (1) Le *Syllabus* est la réponse à cette question : et l'écho en retentira, de siècle en siècle, jusqu'à la fin des temps.

Inspiré par l'Esprit de sagesse, Pie IX, voyant que les nations chrétiennes faisaient la sourde oreille aux avertissements qu'il ne cessait de leur donner depuis 18 ans, eut l'idée de réunir dans une page très précise, très claire, très énergique, toute la substance de ses 65 Allocutions et de ses 63 Lettres, (formant ensemble plus de 1.500 pages grand in 80) afin de montrer, sous un jour nouveau et saisissant, les plaies mortelles qui rongent les sociétés modernes ; comme un général habile et vigilant concentre, en temps opportun, toutes ses forces dispersées, afin de frapper un coup décisif.

(1) Luc. 1.

(2) Psal. 106.

(3) Le lion de la tribu de Judah a triomphé.

(1) Isai. 21.

Le résultat fit bien voir que cette pensée lui avait été suggérée par l'Esprit-Saint qui l'assiste toujours dans le gouvernement de l'Église.

Le Caporal : — Soit ; mais j'ai encore à dire.....

Le Président : — Ce sera pour la prochaine réunion ; il est temps de lever la séance.

(A suivre.)

LA THESE, L'HYPOTHESE, L'ANTITHESE.

Le Journal "*La Croix*" publie un écrit de M. le Comte de Hemptinne, père de notre ancien Sous-Lieutenant, qui nous avait quittés pour entrer chez les Bénédictins ; cet écrit est un petit chef-d'œuvre que nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs.

L'illustre écrivain parle de la Société, de ses devoirs, de ses dangers et de ses écueils, et tout cela avec une netteté, une précision et une concision peu ordinaires.

La Société, dit-il, doit, par sa législation, protéger le bien et punir le mal ; c'est ce qu'il appelle la *Thèse*.

Si la Société se trouve placée dans une position telle, qu'elle ne puisse protéger certain bien ni punir certain mal, il lui faut alors pratiquer la *tolérance* ; c'est ce qu'il appelle l'*Hypothèse*.

Mais quand la Société ne fait pas le bien mais le punit, ne punit pas le mal mais le protège, elle donne dans l'*Antithèse* qui est la loi du démon.

Les gouvernants et les gouvernés ont donc le devoir de faire le bien et d'éviter le mal. S'ils ne peuvent accomplir tout le bien désirable, ni empêcher tout le mal à cause d'obstacles, de difficultés incontrôlables, ils doivent se résigner et attendre pour agir ou pour sévir des temps meilleurs ; voilà la *tolérance* ou l'*Hypothèse*.

La *tolérance* ne consiste donc pas, comme quelques-uns le voudraient, à participer au mal contre lequel on est impuissant ; mais simplement à le subir. Participer au mal c'est l'*antithèse* et non l'*hypothèse*.

Des exemples rendront ces principes plus sensibles.

Pour les gouvernants supposons la question du mariage.

La *thèse* veut la protection et le maintien du mariage chrétien et la prohibition de tout ce qui lui est opposé. Si le mariage civil, le divorce, la polygamie etc ; sont dans les lois d'une société, et qu'il soit, pour le moment, impossible de les abolir, les gouvernants se réfugient dans l'*hypothèse*. Ils laisseront subsister ces lois impies, mais ils borneront là leur action ; par conséquent, ils ne voteront jamais, ni directement ni indirectement en faveur de ces monstruosité. Voter pour le mariage civil, pour le divorce, etc., alors même qu'on ne pourrait les empêcher en ne votant pas ou en votant contre, c'est donner dans l'*antithèse* puisque c'est aider au maintien du mal, ce qui n'est jamais permis.

Pour les gouvernés supposons le cas d'élection : les électeurs choisiront pour gouvernants, toujours lorsque ce sera possible, des hommes de la *thèse*, c'est-à-dire, des hommes qui travaillent sans relâche au triomphe du bien et à la défaite du mal.

Advenant le cas où des électeurs ne seraient en face que de candidats aux principes condamnés par l'Église, il leur faudra pratiquer l'*hypothèse*, c'est-à-dire, s'abstenir en ne votant pour aucun de ces candidats. L'élection des enfants de ténèbres se fait par les enfants de ténèbres ; les enfants de lumière, s'ils sont impuissants à empêcher cette élection, la subiront, la *toléreront*, mais n'y prendront aucune part ; car cette élection, c'est l'*antithèse*, ou la *loi du mal*.

Tel est l'enseignement du Comte de Hemptinne dans le remarquable écrit qu'on va lire et qui restera un des hommages les plus éloquents qu'aucune plume de notre temps ait rendu au Syllabus et à la vérité :

I

THÈSE, HYPOTHESE ET ANTITHESE.

1.—La Société a-t-elle des devoirs ?

R. Oui, tout comme les individus dont elle est composée.

2.—À quoi se résume le devoir de l'homme individu ?

R. À être chrétien : nul ne peut refuser le bienfait de la rédemption.

3.—Les hommes ont-ils la puissance de ne pas vouloir être chrétiens ?

R. Oui, ils ont cette puissance, mais elle constitue une imperfection de la liberté humaine.

4.—Les hommes qui usent de cette puissance et ne veulent pas être chrétiens, que font-ils ?

R. Ils pèchent gravement.

5.—Si l'homme persévère dans cette volonté jusqu'à la mort, qu'advient-il de lui ?

R. Il adviendra de cet homme ce qu'il a voulu lui-même : il sera banni éternellement de la présence de Dieu.

6.—La société a-t-elle aussi le devoir d'être chrétienne ?

R. Oui, elle a aussi le devoir d'être chrétienne, comme elle a aussi la puissance de ne pas vouloir l'être.

7.—La société pèche-t-elle en ne voulant pas être chrétienne ?

R. Oui, elle pèche, et ce péché ne restera pas impuni.

8.—Comment sera punie une société qui pèche ?

R. Elle sera punie dans ce monde, parce que son existence finit dans le temps : elle sera éprouvée par la famine, la guerre, la peste, le pétrole et autres calamités bien connues de l'espèce humaine.

9.—Qui représente principalement la société comme agissante ?

R. Les législateurs ou gouvernants.

10.—Quel est le devoir de la société dans sa législation ?

R. De protéger le bien et de punir le mal : c'est ce qu'on est convenu d'appeler *thèse*.

11.—Qu'entend-on par *hypothèse* ?

R. Ce sont les circonstances plus ou moins favorables dans lesquelles les législateurs sont appelés à appliquer la *thèse*.

12.—Qu'est-ce que l'*antithèse* ?

R. C'est la règle du démon et le contraire de la *thèse* : punir le bien, protéger le mal.

II

CONDUITE DES GOUVERNANTS EN PRÉSENCE DE LA THÈSE, DE L'HYPOTHÈSE ET DE L'ANTITHÈSE.

1.—Les législateurs doivent-ils toujours protéger tout bien et punir tout mal ?

R. Non, ils doivent tenir compte de l'hypothèse, c'est-à-dire de l'état moral du peuple auquel les lois sont destinées : ils peuvent s'abstenir de protéger certain bien et de punir certain mal : c'est ce qu'on appelle *tolérance*.

2.—Quand et jusqu'à quel point la tolérance est-elle licite ?

R. Quand et pour autant que l'application de la thèse est impossible, inutile ou nuisible : *Ad impossibile, inutile aut nocivum nemo tenetur*.

3.—Comment un législateur chrétien peut-il remplir son devoir dans toute son étendue ?

R. Il lui suffit de connaître la thèse et d'y conformer sa conduite pour autant que cela est possible et utile ; il remplira ainsi la plénitude de son devoir, parce que ses lois, tout en étant incomplètes relativement à la thèse, seront complètes relativement à l'hypothèse.

4.—La tolérance du mal peut-elle être jamais élevée à la dignité du droit, ou, en d'autres termes, les hommes posant des actes mauvais, laissés impunis à cause de circonstances fâcheuses, peuvent-ils jamais acquérir le droit de n'être pas punis ?

R. Jamais ; mais ces hommes auront une liberté de fait et ne seront pas punis. Cette liberté de fait pourra et devra leur être enlevée, dès que les circonstances le permettront. Accorder le droit de faire le mal, c'est tomber dans l'antithèse.

5.—Quelle doit être la conduite des gouvernants en présence de l'antithèse ?

R. Ils doivent absolument s'en éloigner : la loi ne peut, sous aucun prétexte, punir ou entraver le bien, protéger ou ordonner le mal.

6.—Les libertés dites modernes sont-elles conformes à la règle divine, c'est-à-dire à la thèse, ou inspirées par la règle satanique ?

R. Elles sont évidemment l'application de l'antithèse, puisque, par ces libertés, on ne se borne pas à laisser impunies certaines infractions aux lois de Dieu, mais on garantit et protège la liberté du mal, laquelle mène à la corruption des mœurs et de l'esprit, et propage la peste de l'indifférentisme [1]. (*Syllabus*, prop. 79.)

(1) Voici quelques textes servant à prouver ce que nous avançons !
1. *Déclaration des Droits de l'Homme* (1791), qui fut la base des libertés modernes : " Les hommes naissent libres et égaux en droits La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société, elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse La libre communication des pensées est un des droits les plus précieux de l'homme."

2. *Constitution belge*, Tit. II. " Des Belges et de leurs droits. — La liberté des cultes, celles de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions de toutes manières, sont garanties."

3. En juillet 1845, le célèbre auteur de la *Pacification religieuse* ne fit pas de distinction entre les principes de la Révolution française et ceux qu'on n'a cessé de prôner depuis. " Nous proclamons l'esprit généreux, le véritable esprit de la Révolution française Nous tendons au vrai, au grand but des grands esprits de l'Assemblée constituante La révolution est le triomphe des droits de la conscience humaine." (P. 287, 288.)

4. " La liberté comme en Belgique, " — dit M. Laurentie, — " c'est la liberté du bien et du mal, de l'ordre et de l'anarchie. ... Dans le

7.—La loi civile a-t-elle jamais réalisé la perfection de la thèse ?

R. Non, parce que l'homme est un être faible et déchu.

8.—Le démon est-il jamais parvenu à établir dans les lois civiles l'entière antithèse ?

R. Non, parce que ce serait l'enfer sur la terre.

III

CONDUITE DES GOUVERNÉS EN PRÉSENCE DE LA THÈSE, DE L'HYPOTHÈSE ET DE L'ANTITHÈSE.

1. Que doivent faire les gouvernés dans un pays où la thèse a été relativement réalisée dans la loi ?

R. Ils doivent remercier Dieu de la grande grâce qu'il leur a accordée, et s'efforcer de la mériter de plus en plus, en observant fidèlement les lois de Dieu et de la sainte Église.

2.—Que doivent faire les gouvernés dans un pays où les gouvernants ont été contraints, par des circonstances fâcheuses, à ne pas appliquer la thèse si rigoureusement et à laisser certains maux impunis ?

R. Ils doivent travailler, de concert avec les gouvernants, à améliorer les mœurs, à développer la foi, et à rendre possible de cette manière un pas vers la thèse.

3.—Que doivent faire les gouvernés qui ont le malheur de vivre dans l'antithèse ?

R. Les devoirs qu'ils auront à remplir varieront d'après le degré de perversité de la loi : celle-ci peut, en effet, ou ordonner de faire le mal, ou défendre de faire le bien, ou mettre sur le même pied le bien et le mal, l'erreur et la vérité.

4.—Que doivent faire les gouvernés si la loi ordonne de faire le mal ?

R. Ils n'ont qu'à imiter les premiers chrétiens, à dire *non licet*, et à mourir plutôt que d'obéir.

5.—Que doivent faire les gouvernés si la loi prohibe de faire le bien ?

R. Si ce bien est nécessaire au salut, les gouvernés ont le devoir de ne pas obéir et de faire tout ce qui est possible pour procurer ce bien à eux-mêmes et aux autres. Si ce bien n'est pas nécessaire, ils ne sont pas toujours tenus de se le procurer malgré la loi.

6.—Que doivent faire les gouvernés si la loi est indifférente, comme en Belgique, et met sur le même pied l'erreur et la vérité ?

R. Ils doivent gémir de vivre sous un règne si opposé à la règle de Dieu et faire tout ce qu'ils peuvent pour en amener le changement. A cet effet, ils feront usage de la liberté pour le bien que la loi leur laisse pour redresser les idées, exposer les vrais principes, et faire comprendre combien Dieu a ces libertés générales en horreur.

7. Quel est le devoir des gouvernés s'ils sont appelés par le gouvernement à prendre part à l'administration du pays ?

R. Ils peuvent appliquer toutes les lois, tous les règlements qu'ils ne savent pas être contraires à la loi divine

christianisme, il peut arriver que l'Etat se fasse païen autant qu'il le peut être, et c'est alors quelque chose de monstrueux, car c'est une profession publique de révolte contre Dieu. La liberté comme en Belgique, c'était cela et c'est cela encore." (*Courrier de Bruxelles*, 17 février 1875.)

et aux drois de l'Église ; ils ne peuvent dans aucun cas exécuter, promettre d'exécuter ou approuver des lois qui y sont contraires. (1)

Comte de HEMPTINNE.

MONDE CATHOLIQUE.

Une grande émotion s'est emparée du protestantisme anglican, dans les derniers mois qui viennent de s'écouler. Depuis quelque temps, le bruit s'était répandu en Angleterre que les ritualistes négociaient avec la Cour de Rome leur retour à l'Église catholique. Cette nouvelle était prématurée ; voici quelle en avait été l'occasion.

La loi de 1874 sur l'exercice du culte anglican, a institué un tribunal spécial qui a la tâche difficile de prononcer sur toutes les infractions en matière de doctrine et de liturgie.

Deux paroissiens peuvent maintenant trainer devant ce tribunal, le pasteur qui n'officie ou ne prêche pas à leur gré, quand l'évêque ne réussit pas à arranger l'affaire à l'amiable.

Un premier jugement vient d'être prononcé, et ce sont les pratiques ritualistes qui ont été réprochées.

Le pasteur de Folkestone imitait les cérémonies catholiques. Il portait l'aube et la chasuble ; il faisait brûler six cierges sur l'autel ; il s'était même permis d'ériger un chemin de croix dans son église, de placer un Crucifix dans la nef, et de distribuer la communion en dehors de la Cène. Voilà la guerre allumée dans la paroisse. On a recours à l'Évêque ; l'Évêque ne peut faire la paix. Le nouveau tribunal est saisi de la querelle, et c'est le pasteur qu'il condamne.

C'était condamner en même temps les ritualistes, dont le pasteur de Folkestone ne faisait que suivre les pratiques. Aussi grand fut leur émoi : La division se mit parmi eux, les uns voulant rester anglicans, les autres devenir catholiques.

Ces derniers ont manifesté leurs désirs dans un écrit signé *Presbyter anglican* et adressé au Cardinal Manning. Ils sont tout prêts, disent-ils, à se soumettre au Souverain Pontife ; mais ils proposent, en même temps, de garder dans les offices l'usage de la langue anglaise.

A cette nouvelle, le protestantisme s'effraie. On s'inquiète surtout de voir cet écrit accepté par l'Archevêque de Westminster et vite l'on imagine toute une suite de négociations engagées entre les ritualistes et le Cardinal, au nom du Saint-Siège. Mais tous ces bruits ont dû tomber devant le démenti formel de Mgr. Manning.

A peu près à la même époque, une autre sentence assez étrange a fait voir le triste état de l'Église anglicane.

(1) Pour sortir d'embarras, on a distingué entre celui qui *porte* la loi et celui qui *l'exécute*. Ce dernier, dit-on, n'est pas responsable, puisqu'il n'est qu'un instrument passif.—Nous demandons depuis quand un acte coupable devient innocent parce qu'un autre l'a ordonné.—Ensuite, connaît-on une loi qui subsiste sans exécution ? Or, si l'exécution est une partie essentielle ou du moins intégrante de la loi, nous ne comprenons pas le sens de la distinction.—Les chrétiens pourraient-ils adorer des idoles en exécution de la loi ? Les magistrats pourraient-ils les faire adorer ?

Un certain W. Jenkins est établi près de Bristol, à Clifton sur la paroisse de Christ-Church. C'est un excellent homme, bon chrétien, si l'on veut, et très pieux ; mais il a une manière à lui d'entendre la piété et le christianisme. Il est tellement hostile au diable et il le hait si fortement, qu'il ne veut pas en entendre parler. Il prétend même le supprimer complètement. Il a déchiré les pages de la Bible où il en est question, pour faire une édition particulière à son usage et à l'usage de sa famille.

Mais, par malheur, M. Jenkins a un curé qui sans doute déteste aussi le diable, mais ne le déteste pas à la façon de M. Jenkins. Le révérend estime qu'il faut laisser au démon son existence, et à la Bible les pages où elle est prouvée et demanda ses explications à son paroissien. Celui-ci nia de plus belle qu'il y ait jamais eu un diable.

Aux grands coupables, les grands châtiments. La première fois que M. Jenkins se présenta au "souper du Seigneur," comme parle le rite anglican, il ne put goûter ni pain ni vin : le pasteur les lui refusa sans façon. Appel de M. Jenkins à l'évêque. Approbation donnée au révérend. Nouvel appel de M. Jenkins à la cour des archevêques. Nouvelles approbation donnée au révérend.

Cette fois, semblait-il, tout était bien fini, et Satan pouvait prendre son certificat d'existence en bonne et due forme. Point : M. Jenkins n'entend pas se rendre ainsi. Nouvel appel au conseil privé : Ce conseil privé avait déjà rendu, il y a quelques années, une sentence en faveur de certains ministres qui niaient l'enfer. Pour être logique, il fallait aujourd'hui nier le diable ? Le conseil privé semble l'avoir compris, et il a décidé que la communion ne pouvait être refusée à M. Jenkins, "ni sous prétexte qu'il est un pécheur public, attendu que sa vie est irréprochable, ni sous prétexte qu'il est corrupteur d'un livre de prières, attendu qu'une omission n'est pas une corruption."

Pour être singulier, l'arrêt en est pas moins sans appel. Au service qui a suivi, M. Jenkins étalait son triomphe devant son pasteur. Mais celui-ci protesta dans son sermon contre le jugement, et persista à refuser le pain et le vin à Jenkins. Plus de 600 personnes ont supplié cet ennemi du diable d'aller recevoir la communion ailleurs. Mais ce terrible homme a refusé catégoriquement et a fait signifier par huissier à son pasteur qu'il entend recevoir la communion dans son église et de sa main.

Le lecteur avouera que cette aventure est assez étrange ; mais, si elle a son côté comique, elle a aussi sa tristesse.

Comme ces pauvres protestants ont besoin de nos prières !

Le nouveau Président de la république de l'Équateur, M. Antonio Borrero, a adressé à Sa Sainteté Pie IX la lettre autographe dont nous publions ci-dessous le texte. Le Président par cette lettre fait part au Saint-Père de son élection.

"Très-Saint Père,

"Appelé, quoique indigne, par le choix libre et spont.

tané de mes concitoyens à gouverner la république catholique de l'Equateur, je remplis avec une profonde satisfaction l'agréable et honorable devoir d'informer Votre Sainteté que le 9 du mois de décembre dernier, j'ai pris possession de la présidence et que j'ai prêté devant le congrès national le serment prescrit par la constitution de l'Etat.

" Cette promesse sacrée m'impose l'obligation, Tr.-Saint Père, de respecter et de faire dûment respecter la religion catholique et de conserver à l'Eglise la juste liberté dont elle a besoin pour l'exercice de son ministère, en lui prêtant avec loyauté et fermeté l'appui de l'autorité que la nation a placée dans mes mains. Je l'ai promis solennellement à Dieu et à la patrie et maintenant je le promets à Votre Sainteté non-seulement à cause du serment que j'ai fait, mais aussi pour obéir aux croyances et aux principes que je professe comme catholique, fils affectionné de l'Eglise gouvernée par l'auguste vicaire de Jésus-Christ.

" J'ai accepté la charge difficile et épineuse de la magistrature avec la ferme résolution de consacrer tous mes efforts au bien-être et à la prospérité des populations qui m'ont confié leurs destinées. Pour atteindre un aussi noble but je ne reculerai devant aucun sacrifice et par tous les moyens dont je puis disposer j'aurai le soin spécial de maintenir les plus loyaux rapports avec le Saint-Siège apostolique et avec les dignes prélats de l'Equateur.

" Mais comme l'homme est toujours impuissant sans le secours du Très-Haut, je supplie Votre Sainteté de le prier pour mon gouvernement et pour moi-même. Que Votre Sainteté daigne répandre ses bénédictions sur cette république, qui fait reposer tout son bonheur, tout son amour, et toute sa gloire dans la profession publique de la foi catholique.

" Que la divine Providence conserve Votre Sainteté par sa toute-puissante protection.

" ANTONIO BORRERO."

L'*Armonia*, journal catholique, publié à Florence, contient des détails fort curieux sur la destinée d'un acquéreur de biens ecclésiastiques. Nous les reproduirons brièvement.

Un M. Branbak, prussien, désirant faire des spéculations sur les biens ecclésiastiques, vint en Italie, il y a quelques années, et acheta une très-belle terre du Val di Chiana, appartenant à l'évêché d'Arezzo, nommée *Cantea di Cesa* (Comté de Cesa) : l'évêque d'Arezzo porte le nom de comte de Cesa. M. Branbak paya comptant et en or ; il eut soin d'écrire à l'évêque d'Arezzo qu'à la suite de l'acquisition du domaine il lui était interdit de porter le nom de comte de Cesa.

L'évêque d'Arezzo n'a rien changé dans ses titres bien entendu ; il a adressé une protestation au gouvernement qui n'a fait aucune réponse. Cependant l'acquéreur s'est livré à l'exploitation en grand. La terre produisait un admirable grain nommé la *culbigia*, le meilleur de la Toscane.

M. Branbak substitua au grain la betterave, il établit des mines. La betterave est aqueuse ; elle ne donne que peu de sucre ; le combustible coûte très-cher. En peu de temps l'exploitation nouvelle a absorbé un million.

Les cultivateurs qui, lorsqu'ils cultivaient le blé et dépendaient de l'évêque, étaient tous dans l'aisance, sont tombés dans la misère. Ce n'est pas tout ; un fils de M. Branbak est mort dans la guerre de 1870, un autre fils souffre d'une maladie de l'épine dorsale, ses facultés mentales sont altérées, sa femme est gravement malade et lui-même vient de mourir à Florence.

On dirait qu'une fatalité pèse sur les acquisitions des biens ecclésiastiques. Cet exemple n'est point unique.

L'avenir probablement en fournira d'autres. On sait ce qui est arrivé en France dans la dispersion des biens ecclésiastiques qui suivit la grande révolution.

AVIS.

Nous prions nos abonnés qui doivent changer de résidence au printemps, de vouloir bien nous faire parvenir leur nouvelle adresse.

Nous prions nos abonnés qui ne conservent point la file de notre petit journal de vouloir bien renvoyer à l'Administration (31 Rue Côté) à nos frais les Nos. suivants :

1ère Année, : : 2, 3, 4, 5
2de Année, : : 1, 2, 3, 4, 6, 11

PETITES NOUVELLES.

Nous lisons dans le Journal "*Rome*," du 3 Mars dernier :

" Nous recevons une lettre de Montréal qui nous prie de mettre aux pieds du Souverain Pontife les hommages de respect, de dévouement et de filial amour des anciens zouaves canadiens et de demander pour eux la bénédiction apostolique de Sa Sainteté.

Nous nous empresserons de satisfaire le pieux désir de ces braves et fidèles soldats de Pie IX."

Nous lisons dans l'*Univers* :

Un Français d'avant 89, originaire d'une de nos anciennes colonies où les traditions, les mœurs et les lois de la mère-patrie n'ont pas subi de révolution, un compatriote par le sang et par l'histoire, M. Routhier, juge à la cour suprême de Québec, a donné, au cercle catholique de Luxembourg, une conférence de forme toute familière, mais très éloquente et très grave au fond, sur le Canada. Nous savons, par la géographie et les voyageurs, assez de choses sur ce petit pays si intéressant, mais nous ignorons trop qu'il est resté plus français que la France du dix-neuvième siècle,

C'est ce point de vue que M. Routhier, avec la discrétion d'un hôte et l'affection d'un fils pour sa mère-patrie, a fait ressortir dans son intéressant entretien. Il a montré, par l'exemple du Canada, comment on fonde une colonie, et de quelle manière la civilisation française et chrétienne transportée à l'extrémité du monde avait changé un pays barbare en un État policé et prospère qui dure encore tandis qu'ici tout a subi le contre-coup des révolutions. Comme ce sujet a pour nous, outre la curiosité historique, l'intérêt d'une leçon, nous comptons communiquer à nos lecteurs au moins un résumé de cette instructive conférence.

NAISSANCES.

Le 17 Mars, à Québec, Mr. Cyprien Vohl, ancien Caporal aux Zouaves Pontificaux, est devenu père d'un fils.

A St. Johnsburg, V. S., M. L. Prince, ancien Zouave Pontifical, est devenu père d'un fils.

A St. Hyacinthe, mercredi, le 7 courant, Alphonse Guy, écrivain, Notaire, Ex-Zouave Pontifical, est devenu père d'une fille.

A Montréal, le 9 du courant, M. Gust. Drolet, ancien Sergent aux Zouaves Pontificaux, et ancien Président de l'Union Allet, est devenu père d'un fils.

A Montréal, le 16 du courant, M. Vital Raparie, ancien Caporal aux Zouaves Pontificaux, est devenu père d'un fils.

DÉCÈS.

A Montréal, le 26 du mois dernier, à l'âge, de 21 mois, est décédé Joseph Ulric, enfant de M. A. Groleau, ancien Zouave Pontifical.

A Montréal, le 7 du courant, Joseph-Henri-Victor, âgé de 1 mois, enfant de M. J. B. G. Perreault, ancien Caporal aux Zouaves Pontificaux.

LE PAPE ET LE PRÉCIEUX SANG.

I

Jésus, le Bon Pasteur, marchait au sacrifice ;
Il avait déjà bu là moitié du calice
De sa honte et de ses tourments ;
La croix, en pressurant son épaule meurtrie,
Des sillons de sa chair entr'ouverte et flétrie
Faisait couler des flots sanglants.

" Pour son troupeau chéri le Pasteur est vic-
Avait dit autrefois sa parole sublime, [time,"
Révélant un suprême amour ;
Et, d'un pas chancelant que hâtait sa ton-
[dresse,
Il allait accomplir sa divine promesse
Dans l'œuvre de son dernier jour.

Il n'entend qu'un écho de blasphème et d'ou-
[trage,
Ici des cris de mort, là l'insulte et la rage,
Qui se moquent de ses douleurs ;
Mais son cœur qui comprend même un souffle
[des âmes,

Distingue des soupirs, de faibles voix de fem-
[mes,
Et ses yeux pleins de Sang ont vu couler des
[pleurs

O Filles de Sion, que vos larmes sont belles !
Votre sainte pitié va vous rendre immor-
[telles ;

Vous pleurez sur Jésus ; il pleurera sur vous,
Attendez.... son amour, à la troisième aurore,
Vous garde un prix divin, car vous serez en-
Les premières à ses genoux ! [core

Père et Pontife saint, Christ béni de la terre,
Toi qui poursuis encor le douloureux mys-
Du Golgotha réparateur, [tère
Du haut du Vatican, ta gloire et ton martyre,
Entends, parmi les cris d'un infernal délire,
Une lointaine voix pleurant sur la douleur.

Notre heureux Canada sait te rester fidèle ;
O Père, tu l'as vu, pour ta cause si belle,
Te donner ses soldats et leur sang généreux.
Et nous, filles du cloître où l'amour nous im-
[mole,

Nous venons t'apporter la filiale obole
Des accents de nos cœurs et des pleurs de
[nos yeux.

Mais que notre voix gémissante
Soit aussi l'hymne qui te chante,
O Vicaire du Christ, par d'autres blasphémés !
Laisse s'exhaler de nos âmes,
Comme un encens, comme des flammes,
Ce simple cri d'amour : Sois béni ! Sois aimé !

Comme Celui dont l'indulgence
Accueillait la naïve enfance
Qui ne savait encor que bégayer son nom,
Ainsi, de ce timide hommage,
Pardonne l'impuissant langage,
Et daigne nous bénir pour sceller ce pardon.

Avec la céleste Patronne (1)
Que l'Eglise implore et couronne,
Au doux Sang de l'Agneau nous vouons notre
Et notre foi chante et vénère [amour.
En toi le Gardien sur la terre
De ce Sang Rédempteur, prix du divin séjour.

II

Le Christ allait jeter une première assise
De ce temple vivant qu'il nomma son Eglise,
Sur un roc éternel il voulait l'établir ;
Aux douze qu'a choisis sa sagesse profonde
Il demandait un jour : " Que dit de moi le
[monde ?...
" Suis-je au moins à vos yeux Celui qui doit
[venir ? "

(1) Ste. Catherine de Sienne est l'une des patronnes de Rome ; elle est honorée d'un culte spécial au Monastère du Précieux Sang de St. Hyacinthe.

Et Simon, dans sa foi, dans son amour de
[flamme,
Prosterné, répétait : " O Christ, je le pro-
[clame,
" J'adore en Toi le Fils du Dieu vivant et
[fort."

Et le Maître divin, d'une voix solennelle,
Disait : " Tu seras Pierre, et ta base immor-
[telle

" Des portes de l'enfer saura braver l'effort."

" La clef de mon royaume, à toi je la confie
" Le suprême pouvoir qui lie et qui délie
" En toi reposera jusqu'à l'éternité.

" Que la terre s'ébranle, et que tout passe et
[meure,

" On verra que toujours ta parole demeure
" Stable comme la vérité."

Quand le Dieu-Rédempteur eût achevé sa
[course,

Quand de son Sang divin il eût tari la source
Dans ses indicibles douleurs ;

Quand son corps glorieux, comme un astre
[splendide,

S'élevait du tombeau dans un essor rapide,
Révêtait enfin ses splendeurs ;

Il voulut confirmer sa première promesse,
Et lui faisant trois fois redire sa tendresse,
A l'apôtre infidèle il rendait sa faveur ;
Pierre avait effacé des traces flétrissantes,
Et Jésus, pardonnant à ses larmes brûlantes,
Des agneaux, des brebis, le faisait le Pasteur.

Ne crains pas, invincible Eglise,
Epouse qu'un Dieu s'est acquise
Au prix de son Sang précieux ;
Va, sous la houlette de Pierre,
Tu renouvelleras la terre,
D'élus tu peupleras les Cieux,

Va, traverse en paix tous les âges,
Ces siècles aux divers orages
Qui balloteront ton esquif ;
La main du Pêcheur te dirige,
Et tu peux, étonnant prodige,
Sans sombrer toucher le récif.

Oh ! vois : l'Etoile Immaculée,
De jour en jour mieux révélée,
Éclaire ton Chef et ton Roi.
Et le souffle pur qui te pousse
C'est l'action puissante et douce
De l'Esprit qui plane sur toi.

Va, tu verras briser les trônes,
Flétrir les royales couronnes,
Tout s'affaiblir et s'écrouler ;
Mais, sur les ruines du monde,
Tu resteras belle et féconde,
Sans jamais palir ou trembler.

Le Sang divin qui te fit naître
Te vivifie et te pénètre
Des flots de l'immortalité ;
En toi le Christ vit et demeure.
Sa parole sainte à toute heure
Te nourrit de sa vérité.

Oui, le Verbe a créé comme un autre lui-
[même,
Jusqu'à la fin des temps, dans le Pasteur su-
[prême,

Il vivra comme aux Cieux ou comme au saint
[autel ;

Le Pontife poursuit sa terrestre existence,
Un autre Sacrement nous cache sa présence
Sous l'humble voile d'un mortel !

Catherine disait : " O doux Christ de la
[terre, (1)

" La clef du Sang divin qui, seul, nous régé-
[nère

" Pour ouvrir et fermer repose dans tes mains.
" C'est toi qui fais couler dans des canaux
[de grâce

" D'interminables flots où disparaît la trace
" Des mille égarements humains."

(1) Paroles extraites en substance d'une lettre de Ste. Catherine au Pape Grégoire XI.

" Tu gardes le cellier du vin de la promesse
" Le Sang pur de l'agneau qu'une immenso
[tendresse

" Nous verser avec les dons de la Divinité ;
" Ton cœur a des trésors de bontés maternel-
[les,

" Tu nourris tes agneaux et tes brebis fidèles
" D'un lait brûlant de charité."

Et nous, humbles enfants, de cette voix céleste,
Nous répétons l'écho dans notre hymne mo-
[deste,

De notre amour soumis faibles vibrations ;
O Père, nous chantons cette vie abondante
Que tu fais circuler, forte et rejaillissante,
Au sein des générations.

A peine nos regards s'ouvrent à la lumière,
Qu'une onde merveilleuse, une sève première.
Coule sur notre front, dans notre cœur d'en-
[fant,
Déjà l'arbre divin nous greffe sur sa tige,
Et le Sang précieux, opérant son prodige,
Nous rend les fils du Tout-Puissant

Et quand l'homme a passé sur des sentiers de
[fange,

Quand hélas ! il n'est plus l'heureux frère de
[l'ange

Et que son cœur terni regrette sa blancheur ;
Une source divine, à ses larmes mêlée,
Lui rend dans le pardon sa robe immaculée
Que lava le Sang Rédempteur.

Alors il peut s'asseoir au festin des délices,
Savourer la douceur du vin des sacrifices,
Se nourrir de la chair de l'immortel agneau.
Et, palpitant d'amour devant la blanche hos-
[tie,

Il peut ouvrir sa lèvres à ce pain de la vie
Dans un transport toujours nouveau.

Mais le chrétien, soldat d'une vaillante armée,
Sous le souffle d'en haut doit sentir ranimée
Son âme qui devra triompher ou périr ;
L'Esprit de vérité, de force, de sagesse,
En reposant sur lui confirme sa jeunesse
Pour les rudes combats qu'il lui faut soutenir.

Le Christ en épousant son immortelle Eglise,
De ses enfants chéris consacre et divinise
L'alliance formée au pied de son autel.
Et par son Sang divin la famille est bénie,
Et les cœurs, dans la paix d'une sainte har-
[monie,

Portent dans le foyer une image du ciel.

Même au seuil du tombeau, sur la brebis fi-
[dèle,
L'Eglise épanche encor de sa main mater-
[nelle

Un dernier flot du Sang son plus riche trésor :
Alors de son enfant abaissant la paupière,
Elle peut murmurer dans sa douce prière :
" Ame chrétienne prends l'essor."

L'homme qui porte au front la glorieuse em-
[preinte

Du divin Sacerdote et de l'onction sainte,
Est né du Sang d'un Dieu comme un fruit
[immortel ;

Et, plein de son ivresse, il va porter la vie
Dans le troupeau du Christ que l'Eglise confie
A son dévouement paternel.

Et c'est Toi, Père Saint, qui verses sur le
[monde

Ces Sacrements divins, source sept fois fé-
[conde,

Que Jésus fit jaillir de son Sang précieux.
Les fidèles Pasteurs que ton amour nous donne
A tes nombreux enfants, ta gloire et ta cou-
[ronne,

Dispensent tous ces dons des Cieux.

Tu gardes le dépôt des vérités divines,
L'infaillible clarté dont tu nous illumines
Nous montre un droit chemin qui, seul, n'é-
[gare pas.

Malheur à l'insensé qui cherche une autre
Où dans l'obscurité nuit de l'erreur et du doute,
Il ose hasarder ses pas!

O Soleil qui du Christ nous reflète la gloire,
Poursuis ta noble course et marche à la vic-

En vain tes ennemis attendront ton déclin!
Sous les coups du Seigneur, sous sa grande

Tu les verras tomber et montrer à la terre
Ce qu'est l'anathème divin!

Pourtant, ton cœur de Père a des vœux plus

Non, tu n'as pas voulu leur ouvrir des abîmes
Mais leur tracer la voie où l'on arrive aux

Comme Jésus mourant, ton unique vengeance
C'est de crier : " Seigneur, pardonne en ta

" Peut-être ignorent-ils ce que je suis pour

Infidèles brebis d'un Pasteur qui vous aime,
Vous voulez renverser son triple diadème,
De la Sainte Cité vous faites sa prison;

Mais venez à son cœur débordant de ten-
Vous en ferez jaillir le chant de l'allégresse,
Et tout sera noyé dans le Sang du pardon.

III

Père Saint, les vents de l'épreuve
Sillonnent les flots de tes jours;
Mais ta grande âme est comme un fleuve
Imperturbable dans son cours.

Ce fleuve de paix s'alimente
A l'onde pure et jaillissante
Des blessures du Rédempteur;

Et, riche de sa plénitude,
Tu lui rends, dans ta gratitude,
Un tribut d'amour et d'honneur.

Assis sur ton roc immuable,
Attendant le secours promis,
Tu gardes pur, inaltérable,
Le pouvoir que Dieu t'a remis.

Chaque jour de ta longue vie
Est un hymne qui glorifie
Le Christ et son Sang et sa croix;

Et tous les bruits de la tempête
Qui grondent sans fin sur ta tête,
Ne peuvent étouffer ta voix!

Oh! qu'elle fut belle et vibrante,
Dans un jour pour tous immortel,
Ta parole douce et puissante
Dont l'écho se répète au ciel!

Alors, pleinement dévouée,
Resplendissait l'Immaculée,
Blanche Étoile de ton destin!

Dans sa source toujours limpide,
Dans son effet le plus splendide,
Tu rendais gloire au Sang divin.

Mais déjà, quand des jours d'orages
Se levaient sombres sur ton ciel;
Quand de l'exil aux tristes plages
Ton cœur avait connu le fiel;

Lorsque ta Rome bien-aimée
T'ouvrait, heureuse et ranimée,
Son sein qui respire par toi,
Emu, dans ta reconnaissance,
Tu célébrais ta délivrance
Dans un digne élan de ta foi.

Au Sang divin qui pacifie
Tout sur la terre et dans les Cieux,
A ce vin qui le vivifie
Et te rendra victorieux,

Tu voulais donner une fête,
Souvenir des jours de Gaète, (1)
Espoir pour des temps à venir.
C'est le *Te Deum* de ton âme,
Chaque année il chante, il proclame
Le Sang que tout devrait bénir,

(1) La fête du Précieux Sang célébrée le premier dimanche de juillet a été instituée par N. S. P. Pie IX à son retour de Gaète,

La porte de l'Eglise sainte
S'empourpra du Sang Rédempteur,
Et cette indélébile empreinte
Chassa l'Ange exterminateur.

Oui, pour elle déjà se lève
L'ère qui doit briser le glaive
Sur son front longtemps suspendu;

O Pontife, ton espérance
Est dans le Sang de l'alliance,
Tu ne seras pas confondu.

Ton soutien, Père magnanime,
C'est ta coupe de chaque jour
Plaine du Sang de la victime
Qu'immole un éternel amour.

C'est là le foyer de lumière
Qui fait briller sur ta paupière
Les éclairs des décrets de Dieu;

C'est là l'influence secrète
Qui fait reposer sur ta tête
La colombe au souffle de feu!

Naguère au plus fort de l'orage
Qui se flûtait de l'ébranler,
Pierre, de rivage en rivage,
A l'univers allait parler;

Et dans l'immense sanctuaire
Se groupaient autour de sa chaire
Tous les Pasteurs de ses troupeaux;

Et la grande voix du Concile
Allait flétrir l'erreur subtile,
Fruit orgueilleux des temps nouveaux.

Oh! qu'il était beau ce Cénacle,
Rempli d'un vent mystérieux,
Quand tu rendais ce grand oracle
Pour ton règne si glorieux!

Pontife que Dieu même guide,
L'enfer et sa lutte homicide
Cédaient à ton pouvoir vainqueur;

Tes enfants soumis et fidèles,
Dans des allégresses nouvelles,
Chantaient l'Infaillible Docteur.

Astre qui ne connais pas d'ombre,
Divine Infaillibilité,
Tu vins briller dans la nuit sombre
Comme un phare de vérité!

On dirait que ton jour d'ivresse
A renouvelé la jeunesse
De cet Aigle au cœur si royal
Qui, dépassant les ans de Pierre,
Attend, souffre et surtout espère,
Dans un calme toujours égal!

" Mettez sur votre cœur timide (1)
" Une goutte du Sang divin,
" Et ne craignez pas le perldo
" Qui vous montre un douteux chemin."

Ainsi parla ton doux langage,
Et le secret de ton courage,
O Père, tu le révélais!

Qui, c'est au fond de ton calice
Qu'avec le Sang du sacrifice
Tu puises la force et la paix.

Puisse la grande et sainte année,
Plaine de grâces, de pardons,
Par le ciel être couronnée
Du plus envié de ses dons.

Qu'à la prière universelle
La voix du Sang divin se mêle
Comme un cantique suppliant;

Et que ce *Subtilé* prélude
Aux jours d'heureuse quiétude
Du Saint Pontife triomphant.

IV.

O Christ du Vatican, sublime est ton martyre,
Nobles sont tes douleurs!
Ton trône est une croix, mais cette croix at-

L'amour de tous les cœurs.
Il t'a fallu souffrir pour entrer dans ta gloire,
Mais un moment encor, et d'un chant de vic-

Rome retentira.
L'éternelle Cité que profane le crime,
Sous tes yeux réjouis, s'élevant de l'abîme,
Plus belle apparaîtra.

(1) " Mettez une goutte du Sang divin sur votre cœur, et ne craignez rien." Allocution de Sa Sainteté prononcée le 1er janvier 1873.

Tu verras tes enfants qu'un fol orgueil égare
A tes pieds revenir;
Et le rameau séché qui du tronc se sépare
A toi se réunir.

L'Étoile du matin a brillé sur la terre,
Lourdes et la Salette ont vu dans la lumière
L'aube d'un jour heureux;

Ce jour que Dieu retient dans ses mains cour-
Jusqu'à l'heure attendue où les larmes versées
Pourront fléchir les Cieux.

O Christ, réveille-toi; commande à la tem-
Les flots te sont soumis!

Ne laisse plus mugir sur une auguste tête
Tant de vents ennemis.

Ton Sang l'a consacré d'une onction divine,
Cet Elu du Très-Haut que ta bonté destine
A nous transmettre ses bienfaits;

Que ce Sang soit toujours sa puissance pro-
Sur ses limpides flots que la barque de Pierre
Enfin touche au port de la paix.

Sang d'un front radieux que l'épine acérée
En flots douloureux fit jaillir,
Adoucis par son front la tiare sacrée,
Couronne digne d'un martyr!

Sang que les mains du Christ ont versé sur le
Empourpra cette main dont l'amour nous
Des bénédictions des Cieux;

Sang des pieds transpercés, rends ses pieds
Qu'ils soient beaux et légers, et toujours plus
Dans leur parcours victorieux.

Sang divin de l'épaulé à la croix asservie,
Soutiens-le dans ses grands combats;
Allège le fardeau qui pèse sur sa vie
Et donne la force à son bras.

Sang bouillonnant d'amour écoulé sous la
Laisse dans tes flots purs sa coupe de souf-
Perdre son âme sa veur.

Sang précieux, rends-lui la gloire qu'il te
Prolonge encor ses jours et que Dieu les cou-
D'un soir éclatant de splendeur.

O Père, ô grand Pontife, ô doux Roi de l'E-
Salut à ton nom immortel!

Gloire à qui te bénit, honte à qui te méprise,
Toi qui commande même au ciel!

Nous mettons à tes pieds nos âmes qui t'ad-
Nos vœux, nos cœurs, soumis, et nos chants
A des souvenirs douloureux;

Et pour toi nous voulons, vierges réparatrices,
Dans notre cloître aimé, vivre de sacrifices,
Souffrir.....mais pour te rendre heureux.

Pontife qui bénis et la ville et le monde
Dans de majestueux accents,
Oh! daigne aussi lever ta main toujours fé-
Sur d'humbles vierges tes enfants.

Bénis le sénévé du céleste Evangile,
Ce nouvel arbrisseau qui sur un sol fertile,
A germé dans le Sang divin;

Bénis le Canada, terre de foi vivante,
Etouffe à son début l'erreur envahissante
Qui voudrait croître dans son sein.

Honneur à ton grand nom que bénira l'his-
Homages à tes douces vertus!

Triomphe, ô Père Saint, qu'une nouvelle
Te vionne du Sang de Jésus.

Nos cœurs, liés à Toi d'une invincible étreinte,
Veulent vivre et mourir dans l'Eglise une et
Gardiens de la vérité;

Dans ta seule parole est la vie éternelle,
Nautonnier pour les Cieux, rien hors de ta
N'arrive à l'immortalité!

(1) " Mettez une goutte du Sang divin sur votre cœur, et ne craignez rien." Allocution de Sa Sainteté prononcée le 1er janvier 1873.

ANNONCES.

CEUVRE DES VIEUX PAPIERS.

AU PROFIT DU DENIER DE ST. PIERRE.

On recevra avec reconnaissance tous les vieux papiers, vieux livres et cartons au Casino, 31 Rue Côté. Le port sera payé pour tout ballot au-dessus de 100 livres.

ADRESSER AU GÉRANT DU CASINO,
31 Rue Côté,
MONTRÉAL.

LE "CRUSADER",

Organe de la Ligue de St. Sébastien.

LONDRES ET DUBLIN.

Abonnement pour le Canada (y compris frais de poste) - - - \$2.00.
Prière d'adresser: nom, prénom et adresse avec le montant de l'abonnement au soussigné qui est autorisé à représenter la Ligue en la Puissance du Canada.

ALF. LAROCQUE,
Chev. de Pie IX.

Au "Casino" ou au
No. 291 rue Dorchester, Montréal. }

"THE CRUSADER",

Devoted to the Restoration of the temporal power of the Pope,
issued by the League of St. Sebastian.

LONDON AND DUBLIN.

Per annum (for the Dominion prepaid) - - - - - \$2.00.
Please send name and address to undersigned who is authorized to represent the League in the Dominion.

ALF. LAROCQUE,
Knight Pius IX.

Address "Casino" 31 Côté Street or
291 Dorchester St., Montreal. }

ADOLPHE LAMARCHE,

MÉDECIN,
No. 638—RUE ST. JOSEPH,—No. 638,
MONTRÉAL.

L. E. OLIVIER,

MÉDECIN,
ST. FERDINAND D'HALIFAX, P. Q.

HERMENEGILDE FORTIER,

H. C. S.,
No. 33 RUE ST. VINCENT, No. 33,
MONTRÉAL.

ONÉS. AUGER,

H. C. S.,
No. 122—RUE CRAIG,—No. 122,
MONTRÉAL.

J. A. CHAGNON, AVOCAT,

De la Société Cabana & Chagnon,
SHERBROOKE, P. Q.

J. P. MARION

NOTAIRE
34, RUE ST. JACQUES, MONTREAL
Agent d'Assurance sur la Vie—Boîte 230½, P. Q.

A. PICHE,

MÉDECIN,
No. 165, RUE ST. CONSTANT, MONTRÉAL.

ANNONCES.

ST. MICHAEL'S ASSOCIATION

FOR THE RELIEF OF PONTIFICAL
ZOUAVES

PRESENTLY UNDER ARMS IN SPAIN

And Wherever, in the Future, they may be Fighting for the Holy
Father, and for the Liberties of the Church.

EXECUTIVE COMMITTEE IN NEW-YORK.

JOHN D. KEILEY, Jr., Chairman.

JOHN McANERNEY, Jr., Recording Secretary.

HAROLD HENWOOD, Corresponding Secretary.

PATRICK FARRELLY, Treasurer.

The object of this Association is to afford aid to the wounded, or otherwise suffering, Pontifical Zouaves, and other Crusaders, who now are, or may hereafter be, in arms, under lawful authority, fighting for the liberties of the Pope, and of the Catholic Church.

Contributions, large or small, given as marks of sympathy for these armed Champions of Religion, will be gratefully received, and acknowledged, publicly or privately, according to request. They may be addressed to any of the Members of the Committee at

LOCK BOX 487, NEW-YORK CITY.

J. H. GUILLET,

CONSTABLE,

No. 56 Central Street, room 6

LOWELL, MASS.

A. BENJAMIN CHERRIER

PROPRIÉTAIRE-ÉDITEUR

DU "QUEBEC DIRECTORY"

QUEBEC.

N. J. PINAULT

DOCTEUR EN MÉDECINE

RUE SAINT GERMAIN

RIMOUSKI.

INFIRMERIE DE CHEVAUX

ET

ETABLISSEMENT VÉTÉRINAIRE

J. A. COUTURE

Médecin Vétérinaire du Collège McGill.

BUREAU: 313½, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL

Ouvert de 8 hrs. A. M., à 7 hrs. P. M.

C. G. DUROCHER

ARTISTE-PHOTOGRAPHE

ST. HYACINTHE.

ELIE D. BRUNELLE

MERCIER ET ÉPICIER

VILLE ST. GERMAIN DE RIMOUSKI.

ANNONCES.

"JOURNAL DES TROIS-RIVIERES"

Journal Catholique

GEDEON DESILETS

REDACTEUR-PROPRIETAIRE

Bi-hédomadaire ; se publie aux Trois-Rivières,
abonnement, \$3.00.

A. A. F O R G E T .

AVOCAT

HAM SUD, P. Q.

ARISTIDE CHAMPAGNE,

MÉDECIN,

ST. ANICET.

P. A. A L L A R D ,

MÉDECIN,

No. 326, — RUE ONTARIO, — No. 326,
Vis-à-vis l'Eglise du Sacré-Cœur,
MONTREAL.

L. M. BRUNET

MÉDECIN

SALABERRY DE VALLEYFIELD

P. Q.

A. G U Y

NOTAIRE

BOUCHERVILLE.

EDWIN HURTUBISE

Agent pour le Département Français Assurance Royale,
MONTREAL.

EMERY PERRIN,

DE T. & E. PERRIN,

MARCHANDS,

HULL, PROVINCE DE QUÉBEC.

NOÉ RAYMOND

MARCHAND

ST. HYACINTHE.

THEODORE SAUVAGEAU

MARCHAND A COMMISSION

58, RUE ST. FRANÇOIS XAVIER, 58,
MONTREAL.

P. ACHILLE BOURGET

ÉPICIER

VILLAGE LAUZON, LEVIS.

LEON DESCARRIES

ÉPICIER

675, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL

ANNONCES

"NOS CROISÉS"

OU

*Histoire anecdotique de l'expédition des Volontaires
Canadiens à Rome.*

POUR LA DÉFENSE DE L'ÉGLISE

chez

FABRE ET GRAVEL, LIBRAIRES ÉDITEURS

No. 219, Rue Notre-Dame, Montréal.

E. H. R I C H E R

LIBRAIRE

RUE CASCADES, ST. HYACINTHE

GUSTAVE A. DROLET

AVOCAT

No. 41, — RUE ST. VINCENT, — No. 41.
MONTREAL.

THOMAS CORRIVEAU

AVOCAT

LAMBTON, P. Q.

HENRI DESJARDINS

MÉDECIN

45, RUE ST. ANTOINE, MONTREAL.

L. B L A N C H A R D

MARCHAND

SHERBROOKE.

GASPARD BOURGEOIS

MARCHAND-ÉPICIER

Encoignure des Rues Ste. Catherine et Seaton
MONTREAL.

N. L. DESAULNIER & DENIS

MARCHANDS ÉPICIERS.

VINS, LIQUEURS, VAISSELLE

à des prix très modérés,

RUE BADEAUX, TROIS-RIVIÈRES.

N. RENAUD ET CIE.

MARCHANDS DE FARINE, GRAINS ET PROVISIONS
34, RUE DES ENFANTS TROUVÉS

MONTREAL.

F. X. L E F E B V R E

Marchand de Chaussures et de Machines à Coudre
LAPRAIRIE.

HILAIRE THERIEN

GRANDE MANUFACTURE DE

CAROSSES ET VOITURES EN TOUT GENRE

Rivière du Loup (en haut).